



IWASE COSFA DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE (FY 2019)

Cette déclaration a été publiée conformément au UK Modern Slavery Act 2015. Elle décrit les mesures prises par Iwase Cosfa Corporation et ses filiales (ci-après le « Groupe Iwase Cosfa») au cours de l'exercice clos en décembre 2019 pour prévenir l'esclavage et la traite des êtres humains dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

1. Présentation des activités, organisation et chaîne d'approvisionnement

Depuis sa création en 1931, Iwase Cosfa fournit des matières premières dans un large éventail de domaines, des produits cosmétiques aux produits de santé, en passant par les cosmétiques, les produits de santé. Iwase Cosfa employait 247 employés à la fin de l'exercice 2019.

Concernant l'approvisionnement en matières premières, le groupe Iwase Cosfa s'approvisionne auprès de multiples partenaires commerciaux sur le marché mondial (plus de 500 entreprises à la fin de l'exercice 2019).

2. Les politiques d'Iwase Cosfa en matière de droits de l'homme

Le groupe Iwase Cosfa s'acquitte de ses responsabilités en tant que membre de la société en défendant sa philosophie d'entreprise «Donner plus de bonheur à un plus grand nombre par la beauté et la santé». Le groupe Iwase Cosfa s'oppose également entièrement à l'esclavage et à la traite des êtres humains dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

En décembre 2016, Iwase Cosfa a signé la Charte de conduite des entreprises de la Keidanren (Fédération japonaise des entreprises), qui oblige les signataires à respecter les droits de l'homme. De plus, la «Charte de conformité» d'Iwase Cosfa a été établie, stipulant que tous les cadres et employés de l'entreprise doivent respecter les droits de l'homme. Il précise également le soutien et le respect par la Société des lois et règlements interdisant le travail forcé, obligatoire et le travail des enfants.

En novembre 2019, le groupe Iwase Cosfa a signé le Pacte mondial des Nations Unies et approuvé ses principes. En ce qui concerne les droits de l'homme, le Pacte déclare que « les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international » et « s'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme».

3. Due diligence

Le groupe Iwase Cosfa reconnaît que sa chaîne d'approvisionnement peut être exposée au risque de violation des droits humains. Ainsi, dans le cadre de son initiative visant à identifier les risques et à garantir l'adhésion des fournisseurs à ses valeurs, il a pris les mesures suivantes au sein du groupe Iwase Cosfa.

Le groupe Iwase Cosfa a créé un « Code d'éthique des fournisseurs » afin d'assurer des opérations commerciales appropriées et d'augmenter les valeurs de sa chaîne d'approvisionnement.

Les termes du Code de déontologie des fournisseurs d'Iwase Cosfa interdisent :

- Toutes les formes de discrimination et de violations des droits de l'homme, y compris le travail des enfants, le travail des esclaves, le travail forcé, les abus et la traite des êtres humains
- Promouvoir l'approvisionnement responsable et ne pas utiliser les minéraux de conflit comme principe.

Nous pensons que de telles pratiques nous permettront d'atténuer le risque d'esclavage et de traite des êtres humains dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Le Code de déontologie des fournisseurs Iwase Cosfa est accessible au public sur le site Web de l'entreprise Iwase Cosfa.

Nous nous efforcerons de collecter les signatures de notre code d'éthique d'au moins 50% de nos principaux fournisseurs.

4. Évaluation et contrôle des risques

Au sein du groupe Iwase Cosfa, les risques sont évalués et contrôlés par le comité de conformité établi conformément au règlement de promotion de la conformité du groupe. L'esclavage moderne et d'autres risques pour les droits de l'homme seront évalués et contrôlés dans ce cadre.

5. Cadre de suivi

Le groupe Iwase Cosfa dispose de plusieurs moyens pour signaler et répondre aux préoccupations concernant l'esclavage moderne. Un bureau de promotion de la conformité a été mis en place et un système de dénonciation a été mis en place, permettant aux employés de signaler en toute confidentialité tout soupçon d'actes répréhensibles (qui s'étend aux violations des droits de l'homme) par le biais de hotlines internes et externes.

De plus, nous menons une enquête pour chacune des entreprises de notre chaîne d'approvisionnement, afin de suivre leur engagement en matière de RSE, ainsi que leur respect des droits humains. Sur la base des résultats de l'enquête, nous pouvons demander aux fournisseurs ayant des problèmes d'apporter des améliorations.

Au cours du suivi de la situation au sein du groupe Iwase Cosfa, il n'a reçu aucune information concernant un problème de travail des enfants ou de travail forcé.

6. Formations

Le groupe Iwase Cosfa met en place une formation des nouveaux collaborateurs sur la conformité afin qu'ils se familiarisent et se conforment pleinement à la charte de conformité du groupe Iwase Cosfa.

De plus, un manuel de conformité contenant la charte de conformité a été distribué à tous les dirigeants et employés afin de garantir une connaissance approfondie et de rendre la charte facilement accessible.

Iwase Cosfa estime que la promotion du respect des droits de l'homme est une tâche importante dans la durabilité. À l'avenir, Iwase Cosfa continuera de prendre des mesures pour empêcher l'esclavage moderne de se produire.

Moi, Yoshinori Iwase, certifie par la présente que le contenu de la « Déclaration d'esclavage et de traite des êtres humains FY2019 » est véridique et a été approuvé par le conseil d'administration d'Iwase Cosfa.

16 janvier 2020

Yoshinori Iwase

Président et Directeur Représentant

Iwase Cosfa Co., Ltd.